



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes
Tel 07 72 23 96 06 - Courriel : enfance.jeunesse@cc-plaine-nord-loiret.fr

REGLEMENT INTERIEUR
ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES
MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

BAZOUCHES LES GALLERANDES / OUTARVILLE

La Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret propose un accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire qui se fait dans les locaux des accueils périscolaires de Bazoches les Gallerandes et d'Outarville.

INSCRIPTION

L'inscription à ces services se fait uniquement par le biais du portail famille « <https://portail.berger-levrault.fr/CDCLaPlaineDuNordLoiret45480/accueil> ». Ce portail est un espace personnalisé où vous pourrez réaliser les opérations suivantes :

- Remplir un dossier de renseignement par enfant pour accéder aux différents services enfance de la CCPNL. Il est composé d'une fiche sanitaire de renseignements, d'inscriptions aux services de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne et de l'accueil de loisirs.
- Fournir un justificatif de la CAF avec votre quotient familial ou le dernier avis d'imposition. En cas d'absence de justificatif, la tranche tarifaire la plus haute sera appliquée.
- Adresser une copie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant.
- Joindre l'attestation d'assurance.
- Inscrire, annuler ou modifier l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire (garderie) et à l'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires).

•**PROCÉDURE :**

Les familles remplissent un dossier de renseignements complet en se connectant sur le portail famille accessible depuis le site internet de la communauté de Communes de la plaine du Nord Loiret : « www.cc-plaine-nord-loiret.fr ».

L'inscription ne pourra être prise en compte que lorsque les parents auront transmis le dossier d'inscription complet de l'enfant.

Tout changement en cours d'année scolaire concernant les renseignements de famille devra être modifié par les responsables via le portail famille.

Pour les familles ne disposant pas d'une connexion internet, un formulaire d'inscription papier peut être remis par les services de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants scolarisés en maternelle et élémentaire, domiciliés sur les communes du territoire, aux enfants bénéficiant d'une dérogation scolaire, ainsi qu'aux enfants du personnel de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.
Le nombre d'inscrits est limité à la capacité d'accueil de la structure.

Sous réserve de place, les familles ont le choix d'inscrire leur enfant dans l'accueil de loisirs extrascolaire d'Outarville ou de Bazoches les Gallerandes. Toutefois et dans l'hypothèse où les places seraient restreintes, nous serions dans l'obligation de répartir les inscriptions comme suit :

Enfants domiciliés sur les communes de :

- Bazoches les Gallerandes
- Chaussy
- Crottes en Pithiverais
- Oison
- Tivernon
- Attray
- Greneville en Beauce
- Chatillon le Roi
- Jouy-en-Pithiverais

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE
BAZOCHES LES GALLERANDES

Enfants domiciliés sur les communes de :

- Outarville
- Erceville
- Boisseaux
- Andonville
- Léouville
- Charmont en Beauce

ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE
OUTARVILLE

FREQUENTATION

Un planning d'inscription est à compléter via internet par le biais du portail famille <https://portail.berger-levrault.fr/CDCLaPlaineDuNordLoiret45480/accueil>. Cette inscription doit être remise dans les délais qui vous seront indiqués. Passé ce délai, l'inscription ne pourra être prise en compte.

L'inscription se fait uniquement à la journée avec repas. Un tarif préférentiel est proposé pour une inscription à la semaine.

Vous avez la possibilité de modifier le planning d'inscription (annulation). Toutefois la modification doit être faite dans les délais indiqués ci-dessous :

Jour d'inscription	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Dernier délai d'annulation	Jeudi à 16h00	Vendredi à 16h00	Samedi à 16h00	Dimanche à 16h00	Lundi à 16h00

Vous avez la possibilité de le faire via internet par le biais du portail famille, par écrit aux adresses mails des accueils ou sur papier libre à remettre au directeur de l'accueil de loisirs extrascolaire.

Toute absence non justifiée ou prévenue hors délais entrainera la facturation de l'inscription.

Contacts		
Accueil de loisirs	Téléphone	Adresse mail
Bazoches les Gallerandes	02.38.39.48.19	periscolaire.bazoches@cc-plaine-nord-loiret.fr
Outarville	02.38.39.62.57	enfance.jeunesse@cc-plaine-nord-loiret.fr

EN CAS D'ABSENCE POUR MALADIE, LES PARENTS DEVRONT OBLIGATOIREMENT FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL AFIN DE DECOMPTER LA JOURNEE.

FONCTIONNEMENT

Les accueils de loisirs extrascolaires se déroulent les mercredis et durant les vacances scolaires (calendrier d'ouverture fixé par délibération du conseil communautaire), du Lundi au Vendredi dans les locaux des accueils périscolaires d'Outarville et de Bazoches les Gallerandes. Il est sous la responsabilité du Directeur de la structure, garant du bon fonctionnement de l'accueil et du respect des règles de sécurité.

La direction et l'équipe d'animation sont assurées par du personnel communautaire, agréés et placés sous la responsabilité du Président de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, ces personnes sont qualifiées au sens de la réglementation du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. La structure est déclarée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les accueils de loisirs extrascolaires fonctionnent de 7h00 à 19h00.

Un accueil échelonné de 7h00 à 9h00 est assuré chaque matin.

Les parents peuvent récupérer leurs enfants le soir entre 17h00 et 19h00.

Le plan Vigipirate, ne permet plus l'entrée des familles dans l'enceinte de l'accueil. Les enfants sont accueillis le matin et accompagnés le soir par un animateur jusqu'au portail où attendent leurs parents.

En cas de faible effectif, il sera organisé un regroupement au sein des structures de Bazoches les Gallerandes ou d'Outarville.

Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture des structures d'accueils. Ils restent responsables de l'enfant jusqu'à l'arrivée d'un animateur à qui ils doivent confier l'enfant.

A 19h00, l'équipe d'encadrement est déchargée de toute responsabilité et est habilitée à faire appel aux services publics compétents pour une prise en charge des enfants non récupérés par les parents.

Les enfants scolarisés en école élémentaire auront la possibilité de rentrer seul le soir sur autorisation écrite des parents. Pour les enfants de maternelle, seules les personnes habilitées et mentionnées sur la fiche de renseignements pourront récupérer l'enfant.

En dessous de 5 enfants inscrits, la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret se réserve le droit de fermer les accueils de loisirs.

REPAS

Les repas sont confectionnés et livrés par la cuisine centrale de la CCPNL, localisée à Bazoches les Gallerandes.

L'enfant prendra son repas dans les locaux du restaurant scolaire d'Outarville / Bazoches les Gallerandes.

En cas de régime particulier et d'allergie, les parents doivent avertir la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret afin d'envisager les possibilités d'accueil.

Il ne sera pas donné de médicaments aux enfants pendant et en dehors des repas.

SANTE – HYGIENE

Par mesure d'hygiène, les enfants malades (fièvre, grippe, varicelle...) ne seront pas admis à l'accueil extrascolaire. Les enfants ne sont pas autorisés à prendre seuls des médicaments.

Lorsqu'un enfant sera malade, la Direction de l'accueil extrascolaire ou un membre de l'équipe d'animation avertira les parents ou la personne désignée à cet effet afin qu'ils viennent chercher l'enfant.

Suite à un événement médical ou accidentel mettant en péril la santé de l'enfant, le service confiera celui-ci à un médecin ou aux urgences (pompiers : 18 ; SAMU : 15). Les parents seront aussitôt alertés.

Les enfants portant des couches ne seront pas acceptés.

Les parents veilleront à l'hygiène corporelle de leurs enfants (ex : poux, lentes...).

TARIFS

Les structures fonctionnent avec le soutien financier de la CAF par le biais d'une convention signée avec la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire et tiennent compte des revenus.

Pour bénéficier du tarif au quotient, les familles doivent fournir une attestation du quotient familial CAF ou à défaut une copie du dernier avis d'imposition ainsi qu'une attestation des aides de la CAF. Tout refus de communication entrainera l'application du tarif le plus élevé.

De même, si des changements (revenus, prestations sociales) entraînent une modification du quotient familial, il est impératif de fournir les justificatifs à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord sans délai afin de les prendre en compte le mois suivant. Aucune rétroactivité ne sera appliquée.

Un avis de somme à payer (ASAP) sera émis à chaque fin de période et **A RECEPTION** auprès du **Trésor Public**.

En cas de non-paiement d'une facture, l'inscription de l'enfant à l'accueil de loisirs pour la période suivante sera refusée.

DISCIPLINE

Les enfants des accueils extrascolaires ne sont pas autorisés à amener des jouets, des objets de valeur, ni dangereux sur le lieu de l'accueil (excepté les doudous).

Au sein de l'accueil, l'utilisation par un enfant d'un téléphone mobile n'est pas autorisée. Si un enfant possède un téléphone portable celui-ci doit être éteint et rangé dans son sac.

Les accueils extrascolaires ne sont pas responsables en cas de perte de vêtements ou de vol. Tous les vêtements des enfants doivent être marqués avec leurs nom et prénom.

Les enfants devront respecter les règles de bonne conduite : politesse, savoir-vivre, respect du matériel et des installations.

Une indiscipline répétée et volontaire donnera lieu à une réprimande laissée à l'appréciation du personnel encadrant.

Les sanctions seront appliquées lorsque les réprimandes resteront sans effet.

1^{er} avertissement : courrier d'information aux parents

2^e avertissement : courrier et convocation des parents par un élu de la C.C.P.N.L.

3^e avertissement : exclusion temporaire de 1 à 4 séances

Après l'exclusion temporaire, si le comportement de l'enfant ne s'est pas amélioré, une exclusion définitive sera envisagée par les élus de la C.C.P.N.L.

Toutefois, en cas de fait particulièrement grave, l'exclusion directe sera prononcée sans passer par les étapes d'avertissement citées ci-dessus.

Toute remarque sur l'ambiance ou sur le fonctionnement des accueils de loisirs doit être signalée au représentant de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret.

Approuvé par délibération communautaire le 18/05/2021

Application à compter du 02/09/2021

**Le Président de la CCPNL,
Martial BOURGEOIS.**